

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 (EIN2)



Pour quoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000 ? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

L'évaluation des incidences

est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet.**

Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour remplir ce formulaire dans la rubrique "Ou trouver l'information sur Natura 2000 " à la fin de ce formulaire

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : METROPOLE TOULON PROVENCE

MEDITERRANNEE

représenté par Madame Josée MASSI

Adresse : 107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536 _ 83041 TOULON Cedex 09.

Tél. : +33 (0)4 94 93 83 00

Mail : contact@metropoletpm.fr

Nom du projet :

Travaux de ré-ensablement et de reprofilage de la Plage de la Capte

Lieu du projet (commune(s) et lieux-dits) :

Hyères- Plage de la Capte

PRÉAMBULE

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit identifier **si le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

L'encadrement et la mise en œuvre des évaluations des incidences Natura 2000 sont précisés dans les articles L414-4 et suivants et R414-19 et suivants du code de l'environnement (CE)

La liste nationale (R414-19 du CE) et les listes locales 1 et 2 (arrêtés préfectoraux du 11/03/2014) définissent les plans, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

☐ Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée

☒ Mon projet relève d'une de ces listes*, vous devez continuer l'évaluation :

☒ Liste nationale : item n° 1,3,4

☐ Liste locale 1 : item n°

☐ Liste locale 2 : item n°

☒ j'ai pris contact avec l'animateur du site Natura 2000

FR 9301613 rade de Hyères

*Nota : Les listes complètes sont consultables sur le site internet de la DREAL http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/textes-de-reference-et-listes-locales_a7711.html (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > L'évaluation d'incidences Natura 2000 > Textes de référence et listes locales)

1 Description du projet, des travaux ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet ou de l'intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, des travaux ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, etc.).

Le projet consiste à réaménager l'espace plage de La Capte située sur la commune de Hyères afin d'offrir aux usagers une zone favorable aux activités balnéaires.

Les travaux restent strictement localisés sur le secteur Nord de la plage limitrophe au port de la Capte.

Les interventions seront réalisées comme suit :

- Apport d'un volume de sable marin issu du dragage du port de l'Aiguade d'un volume d'environ 200 m³, présentant une qualité chimique et granulométrique adaptée à la plage et complété par 400 m³ de posidonies in situ échouées,
- Réalisation d'un millefeuille,
- Reprofilage de la plage uniquement sur la partie émergée de la plage, afin de limiter les impacts potentiels sur l'herbier de posidonies présent au large (limitation de la turbidité).

Dans ce secteur, un suivi naturaliste a été mis en place pour suivre l'évolution des biocénoses marines en lien avec les interventions de rechargement annuel sur cet espace et l'implantation de géotubes immergés en 2008 et 2012 (cf. annexe 4 et 5).

Des relevés topobathymétriques qui seront effectués au printemps permettront d'ajuster les volumes et leur répartition sur la zone de travaux, afin de limiter les effets de cette intervention sur le milieu naturel environnant.

b. Motivation du projet

☒ économique

☒ social

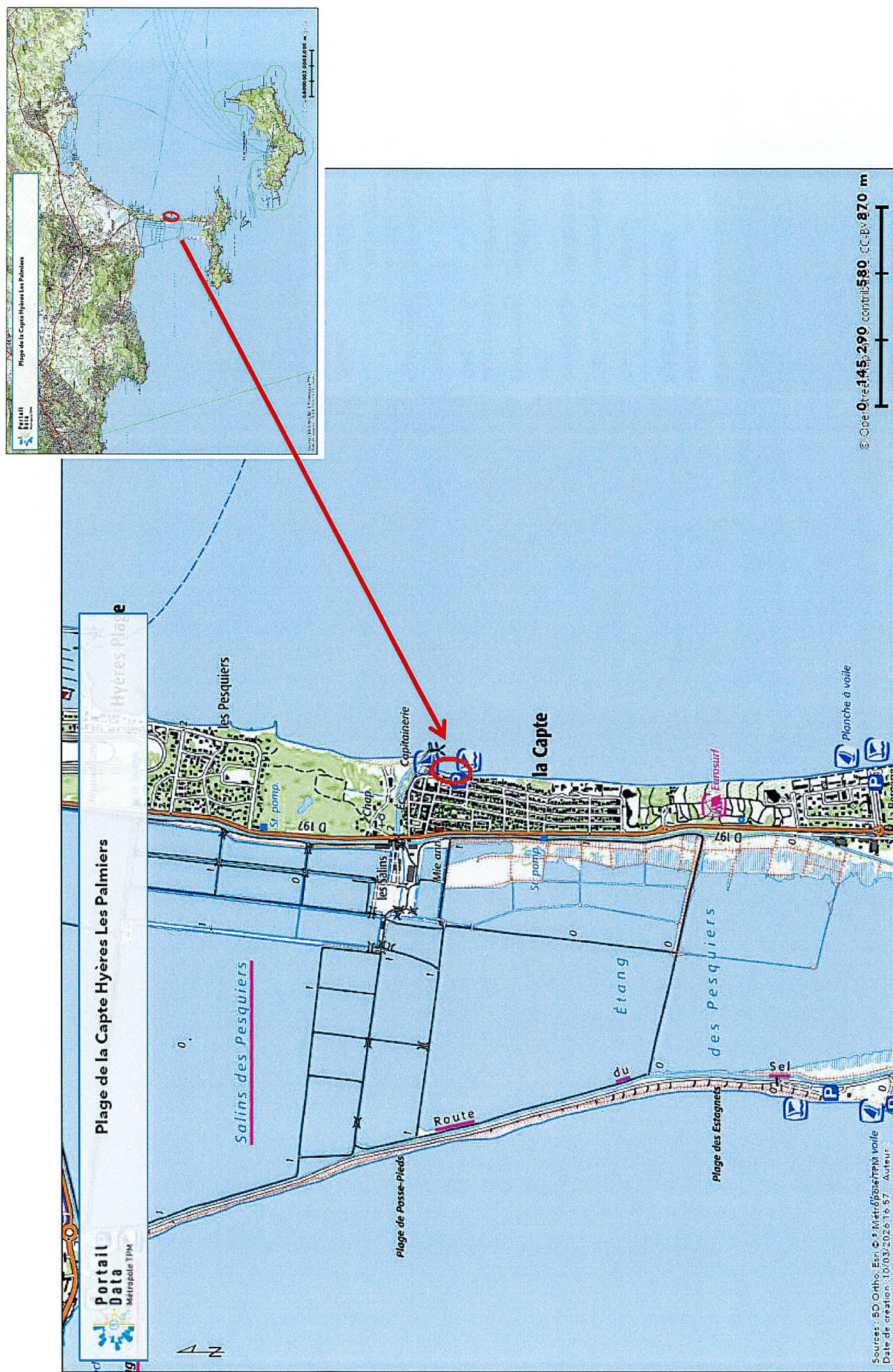
☐ sécurité publique

☐ environnemental

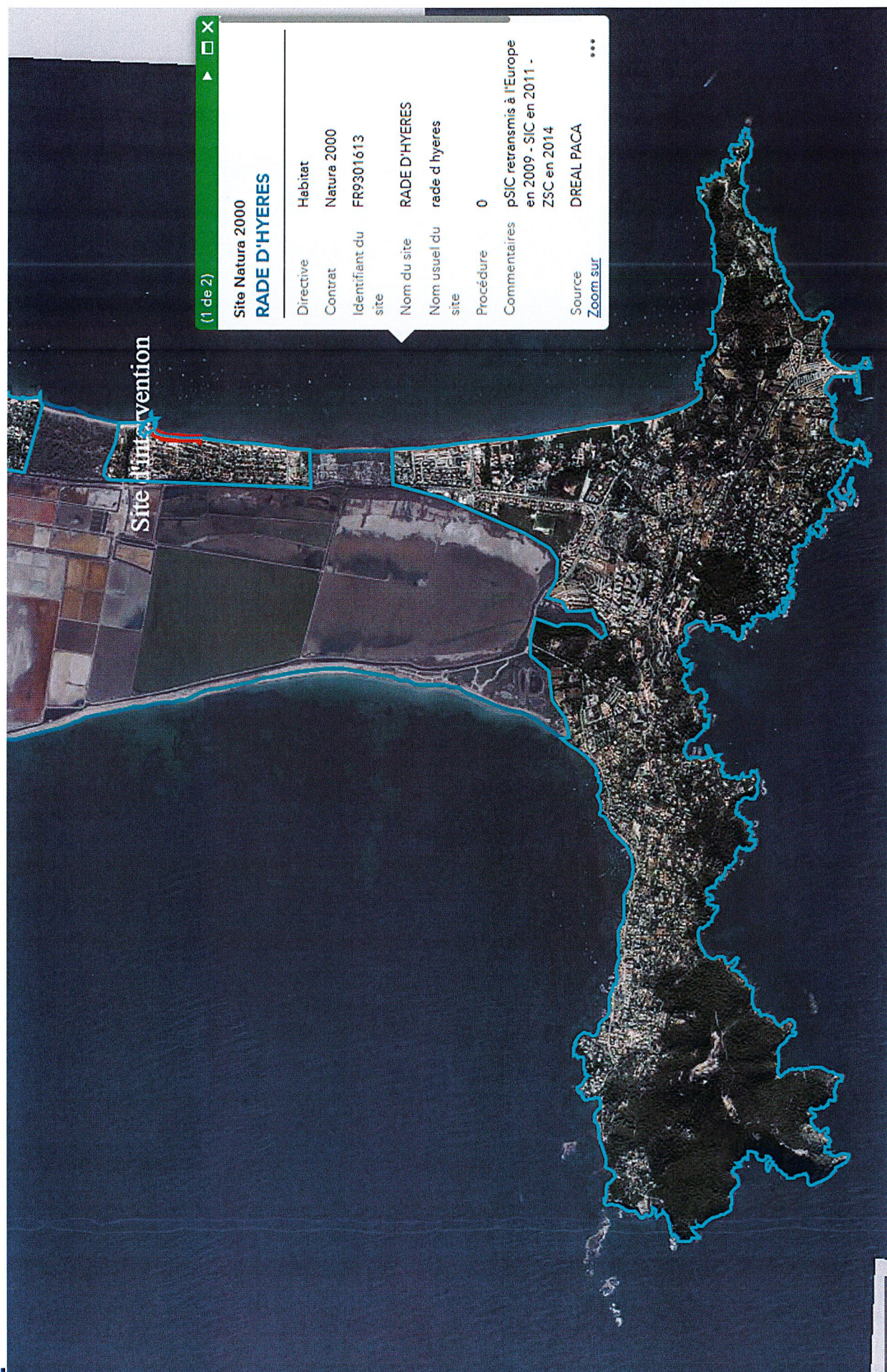
☒ autres (préciser) : Patrimonial, paysager : Entretien de l'existant

c. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

*Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).*



CARTE 1 : CARTE DE SITUATION DU PROJET : PLAGE DE LA CAPTE COMMUNE DE HYERES LES PALMIERS, CARTE IGN 1/25 000°



CARTE 2 : ORTHOPHOTOGRAPHIE SITUATION DU PROJET PLAGE DE LA CAPTE ET PERIMETRE NATURA 2000_ COMMUNE DE HYERES LES PALMIERS+

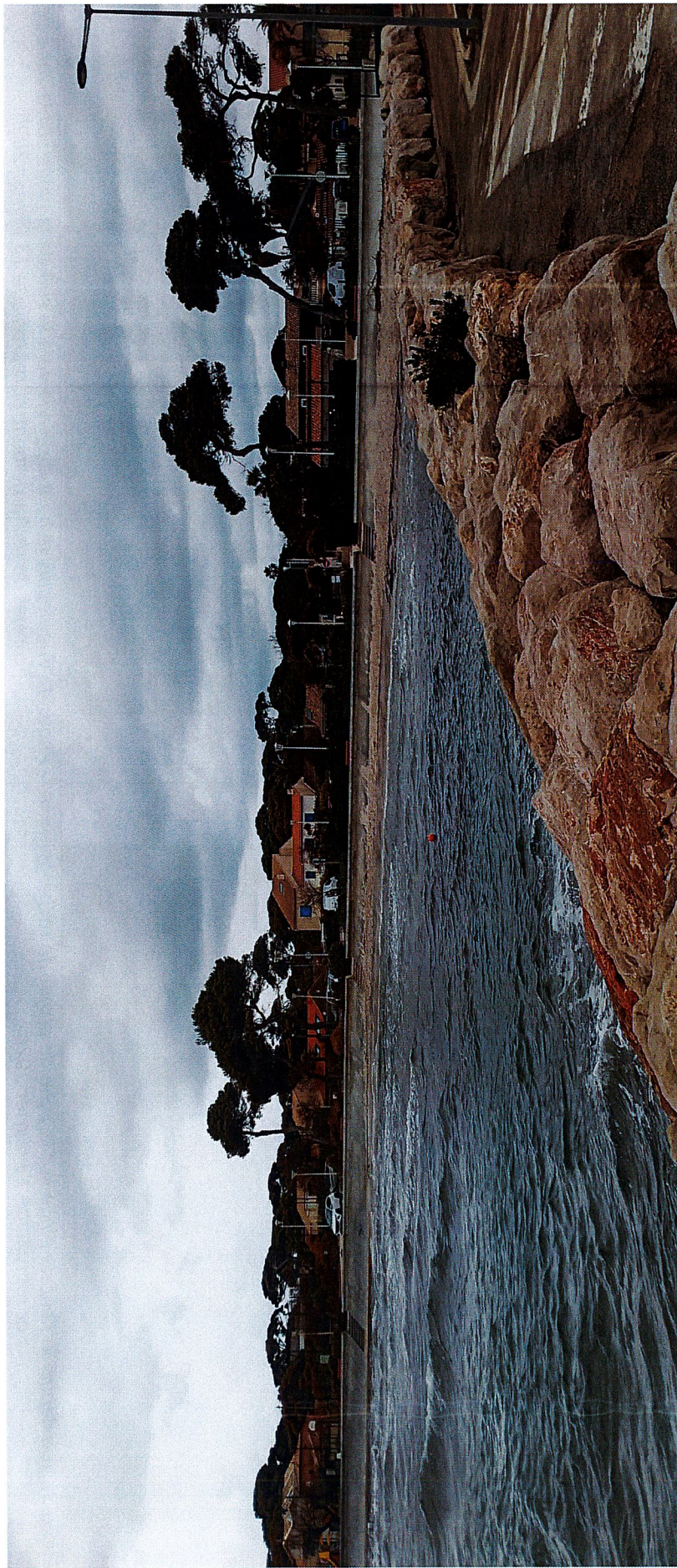


Photo 1: Vue depuis la digue du port de la Capte sur la zone de projet de rechargement et reprofilage 16 janvier 2026

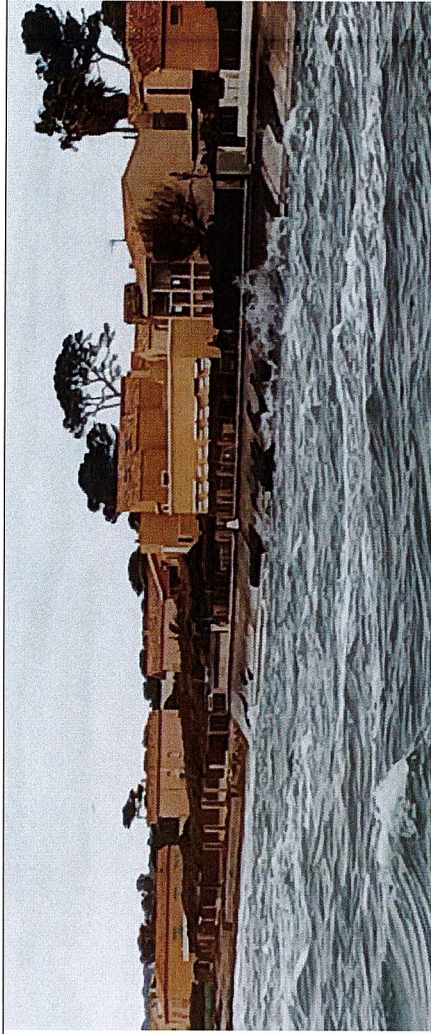


Photo 2: Vue depuis la digue du port de la Capte sur la zone de projet de rechargement et reprofilage 16 janvier 2026

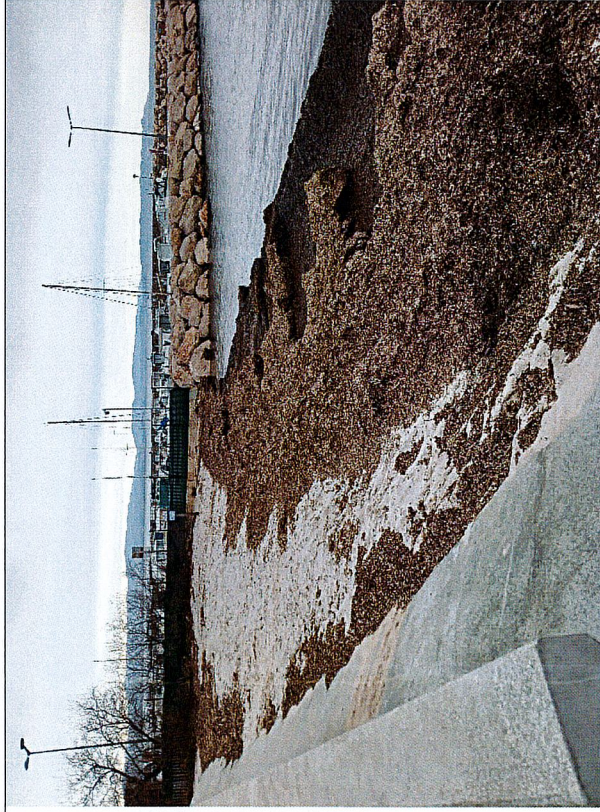


Photo 3: Vue depuis le haut de plage sur la zone de projet de rechargement et reprofilage 13 février 2026

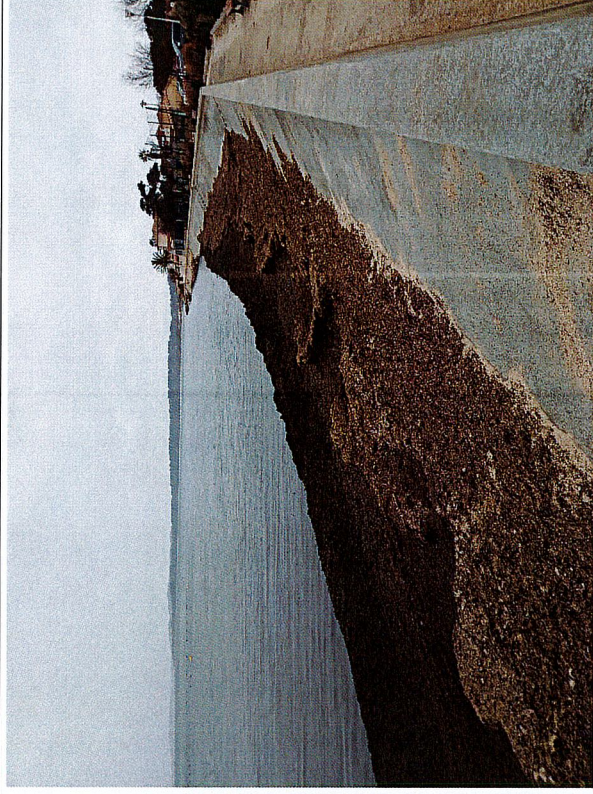


Photo 4: Vue depuis le haut de plage vers le sud de la plage sur la zone de projet de rechargement et reprofilage 13 février 2026

Le projet est situé :

Nom de la commune : Hyères

N° Département : 83

adresse : Plage de la Capte

Lieu-dit :

parcelles cadastrales : Sans objet DPM

X En site(s) Natura 2000. Cocher le(s) site(s) concerné(s) :

- ☐ ☐ FR9301615 : Basses gorges du Verdon ZSC
- ☐ ☐ FR9301610 : Cap Sicié - Six-Fours ZSC
- ☐ ☐ FR9312014 : Colle du Rouet (La) ZPS
- ☐ ☐ FR9301624 : Corniche varoise - Taillat - Lardier - Camara ZSC
- ☐ ☐ FR9301589 : Durance (La) ZSC
- ☐ ☐ FR9312003 : Durance (La) ZPS
- ☐ ☐ FR9301627 : Embouchure de l'Argens ZSC
- ☐ ☐ FR9301628 : Estérel ZSC
- ☐ ☐ FR9312016 : Falaises du Mont Caume ZPS
- ☐ ☐ FR9301625 : Forêt de Palayson - Bois du Rouet ZSC
- ☐ ☐ FR9301574 : Gorges de la Siagne ZSC
- ☐ ☐ FR9301616 : Grand canyon du Verdon - Plateau de la Palud (ZSC)
- x** ☒ **FR9310020 : Iles d'Hyères (ZPS)**
- ☐ ☐ FR9302001 : Lagune du Brusç (La) ZSC
- ☐ ☐ FR9301621 : Marais de Gavoty - Lac de bonne Cougne - Lac Redon ZSC
- ☐ ☐ FR9301606 : Massif de la Sainte-Baume ZSC
- ☐ ☐ FR9301617 : Montagne de Malay ZSC
- ☐ ☐ FR9301605 : Montagne Sainte-Victoire ZSC
- ☐ ☐ FR9310067 : Montagne Sainte-Victoire ZPS
- ☐ ☐ FR9301608 : Mont Caume, Mont Faron, forêt des Morières ZSC
- ☐ ☐ FR9301620 : Plaine de Vergelin-Fontigon - Gorges de Chateaudouble - Bois des Clappes ZSC
- ☐ ☐ FR9310110 : Plaine des Maures (La) ZPS
- ☐ ☐ FR9301622 : Plaine et massif des Maures ZSC
- ☐ ☐ FR9301609 : Pointe Fauconnière (La) ZSC
- x** ☒ **FR9301613 : Rade d'Hyères ZSC**
- ☐ ☐ FR9312026 : Sainte-Baume occidentale ZPS
- ☐ ☐ FR9312008 : Salins d'Hyères et des Pesquiers (ZPS)
- ☐ ☐ FR9301618 : Sources et tufs du Haut Var ZSC
- ☐ ☐ FR9301626 : Val d'argens (Le) ZSC
- ☐ ☐ FR9312022 : Verdon (Le) ZPS
- ☐ ☐ FR9301997 : Embiez - Cap Sicié ZSC

☐ **Hors site(s) Natura 2000**

Ou indiquer à quelle distance du site (en mètres ou kilomètres)

à (m ou km) du site n° FR93-

à (m ou km) du site n° FR93-

d. Étendue/emprise du projet, des travaux ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation/du projet (si connue) :
environ 2 000 m²

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☒ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : 300 m

- Emprises en phase chantier : 1900 m²

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, les travaux ou l'intervention générale des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Les travaux nécessitent le stockage temporaire préalable du sable dragué sur une aire dédiée située sur le parking jouxtant la plage facilement accessible par les engins de chantier.

e. Durée prévisible et période envisagée des travaux ou de l'intervention :

- Projet, travaux, intervention :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : 5 jours estimés

ou durée approximative (cocher la case correspondante) :

☒ < 1 mois

☐ 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- **Période précise si connue** : ou période approximative (cocher la(les) case(s) correspondante(s)) :

☐ Printemps

☐ Automne

☒ Été

☐ Hiver

- **Fréquence** :

☒ Opération ponctuelle préalablement à la période estivale 2026, en attendant l'étude sur le devenir des géotubes attendue pour 2029.

☐ chaque mois

☐ autre (préciser) :

f. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet, les travaux généreront des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...).
Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Le projet d'apport de sable exogène peut entraîner une diffusion de sable soit dans l'environnement terrestre environnant soit dans le milieu marin.

Ce phénomène fait l'objet d'un protocole de suivi scientifique pour le milieu marin comprenant :

- L'analyse de la qualité des eaux de baignade quotidienne,
- Le suivi visuel de la turbidité de l'eau à proximité des travaux,
- Le déploiement du filet anti-turbidité,
- Le suivi de la vitalité et recouvrement de la posidonie, préalable et à l'issue des travaux,
- Le suivi des biocénoses marines et terrestres,
- Le suivi de trait de côte et profil de plage.

g. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet en **euros (€)** et **toute taxe comprise (TTC)**.

Coût global du projet en chiffres : 15 000 à 40 000 euros estimés

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < à 5 000 € TTC

☒ de 20 000 € à 100 000 € TTC

☒ de 5 000 à 20 000 € TTC

☐ > à 100 000 € TTC

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Nature du chantier ou du projet

☐ Travaux en falaise

☐ Nécessité élagage, coupe d'arbres

☒ **Pistes de chantier, circulation, aires de stationnement de véhicules**

☒ **Stockage engins et matériaux**

☐ Base de vie et locaux de chantier (groupe électrogène, produits, ...)

☒ Travaux de terrassement, remblais, déblais

Impact sur la ressource

☐ Rejets dans le milieu aquatique

☐ Prélèvement d'eau

- ☐ Prélèvement de matériaux (bois, granulat, blocs de pierre, ...)
- ☐ Prélèvement de terres (substrat, décapage de sol, stockage de terres végétales,
- ☐ Prélèvement d'autres ressources naturelles (à préciser)

Le sable utilisé provient du dragage de sédiments excédentaire qui entrave le bon fonctionnement du port de l'Aiguade

Impact sur les espaces et les espèces

- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☒ Perturbation potentielle d'une espèce en dehors de la zone d'implantation (Herbier de posidonie et Tortue caouanne)
- ☒ Piétinements (espèces végétales patrimoniales et/ou protégées qui seront mises en défens et sorties des itinéraires techniques des engins)

Nuisances et pollutions potentielles ou avérées

- ☒ Poussières
- ☒ Bruits
- ☐ Vibrations
- ☐ Travaux nocturnes ☒ Travaux diurnes
- ☐ Nécessité éclairage chantier
 - ☒ Déchets (aires de collecte, de stockage, de traitement sur site avant collecte, ...)
 - ☒ Actions de dépollution (extraction macro-déchets, ...)
 - ☒ ☐ Autres pollutions ou nuisances possibles (avant, pendant et après travaux)

L'ensemble des macrodéchets du chantier récupéré sera évacué tous les jours en fin de chantier.

Les opérations de maintenance des engins seront effectuées hors plage y compris pour le réapprovisionnement en fluide : essence, huile, etc.

La turbidité occasionnée sera un motif d'arrêt du chantier. Une personne dédiée à ce contrôle sera identifiée pour ce chantier.

Autres incidences possibles

Au regard de ces questions, expliquer **la zone d'influence** que vous avez déterminée :

La zone d'influence retenue est le périmètre immédiat des travaux accompagné de son périmètre élargi à la frange littorale et milieu marin.

Les travaux bien que localisés peuvent par leur nature, venir éventuellement perturber le milieu immédiat au moment des travaux ainsi que ses alentours. Mais les mesures mises en place (filet anti-turbidité et référent sur la zone de travaux) doivent permettre d'éviter les éventuels impacts.

Le projet consiste à améliorer l'espace plage existant et l'habitat potentiel qu'il peut accueillir.

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie ou est limitrophe avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

☐ Non => Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales »

☒ Oui => Il est nécessaire de compléter les parties suivantes

3 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet, les travaux ou l'intervention sur cette zone.

PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRE / FONCIÈRE / CONTRACTUELLE et INVENTAIRES PATRIMONIAUX :

Le projet est situé en :

☒ Parc National :

Parc National de Port Cros **en aire d'adhésion**

☐ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (AP PB) :

☒ Site Inscrit/Classé :

Site classé Presqu'île de Giens, l'étang et les Salins des Pesquiers (27/12/2005)

☐ Réserve de Biosphère :

☐ Parc Naturel Régional (PNR) :

☐ Réserve Naturelle Nationale (RNN) :

☐ Réserve Naturelle Régionale (RNR) :

☒ Aires Marines Protégées (AMP) :

Parc National de Port Cros, sites Natura 2000 Iles d'Hyères et Rade d'Hyères, sanctuaire PELAGOS...

☒ Sanctuaire Pelagos (ASPIM) :

La presqu'île de Giens est un des sommets du triangle de l'aire marine protégée marine du sanctuaire PELAGOS. Le projet n'aura peu d'incidence sur le milieu marin.

☐ Espace Naturel Sensible (ENS) :

☐ Espace Boisé Classé (EBC) :

☐ Site Naturel Protégé du Conservatoire du Littoral (CDL) :

☐ Site international zones humides RAMSAR :

☐ Projet d'Intérêt Général (PIG) de protection :

☒ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

☐ Terrestre de type I ☐ Terrestre de type II ☐ Marine de type I ☒ Marine de type II

Rade d'Hyères

☐ Plan national d'action (PNA) en faveur des espèces menacées

☐ Aigle de Bonelli ☐ Tortue d'Hermann ☐ Lézard Ocellé ☐ Gypaète barbu ☐ Petite Masette

☐ Réserve biologique ou naturelle (nationale/géologique) :

☐ Zone humide (inventaire départemental) :

☐ Zone de compensation :

☐ Site conservatoire des espaces naturels :

b) USAGES :

* SRCE : schéma régional de cohérence écologique

** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

☐ Aucun

☐ Pâturage / fauche

☐ Chasse

☐ Pêche

☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)

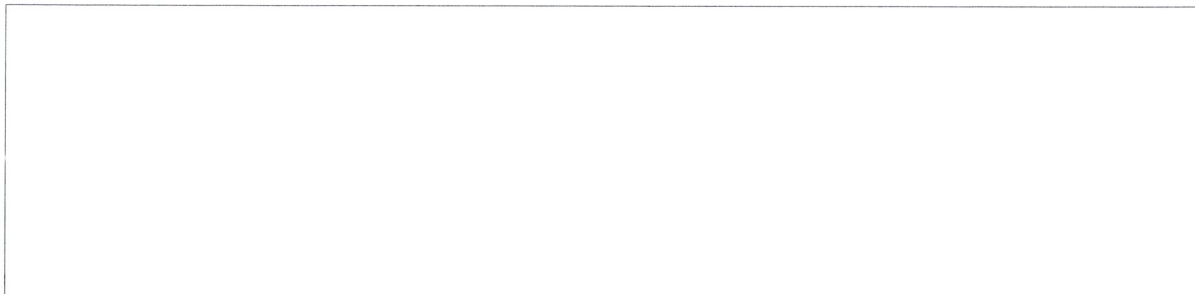
☐ Agriculture

☐ Sylviculture

☐ Activités militaires

- ☐ Perturbations diverses (inondations, incendies, décharges, déblais/remblais, cabanisation, etc...)
- ☐ Plongée (sous-marine, apnée, randonnée subaquatique, sentier sous-marin)
- ☐ Construite/urbanisé, non naturelle :
- ☒ Autre (préciser l'usage) : loisirs balnéaires

Commentaires :



MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES :

Renseigner les tableaux en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Vous pouvez interroger, à ce sujet, l'animateur du site Natura 2000 dont vous trouverez les coordonnées indiquées dans la rubrique "Où trouver l'information sur Natura 2000 " à la fin de ce formulaire.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro et l'angle des prises de vue sur la carte de localisation.

Les plans et photos sont transmis dans l'étude d'avant-projet de mise en valeur du site P 17 à 35

Ce dossier décrit l'état existant : plan et photos du site à aménager (p 17 à 23), puis expose les aménagements projetés (p 25 à 35)

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :

Photo 6 :

TABLEAU MILIEUX NATURELS :
Cocher si présent ☒ oui

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires (nom, surface, etc.)
Milieux forestiers	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
	forêt mixte/mosaïque		
	Plantation /régénération /ornement		
	Autre		
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse/prairie sèche		
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	garrigue / maquis		
	autre		
Milieux rocheux	falaise		
	éboulis		
	affleurement rocheux		
	blocs		
	autres		
Zones humides	lagune méditerranéenne		
	cours d'eau (source, rivière, fleuve)		
	lac/étang/marais		
	mare/dépression		
	fossé/roubine/lône/canal		
	prairie humide		
	autre		
Milieux littoraux	dunes fixées ou mobiles		
	plages et bancs de sables		
	plages et bancs de galets		
	laisses de mer (dépôts naturels)		
	Autre		
Milieux marins	sables fins/grossiers	X	1110-5 Sables fins de haut niveau 1110-6 Sables fins bien calibrés
	replats boueux/sableux/sédiments		
	récifs/falaises/îlots maritimes		
	herbiers (posidonies)	X	1120 Herbiers de posidonies
	<i>Cymodocea nodosa</i>		Détectée de façon isolée et limitée
Autre(s) milieu(x)		☐	

TABLEAU ESPÈCES FAUNE-FLORE :

Cocher si présent ☐

Remplissez en fonction de vos connaissances (cf. Document d'Objectifs Natura 2000) :

Liste non-exhaustive

GROUPE D'ESPECE	NOM DE L'ESPECE	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone par l'espèce...)	Préciser si proche du projet et à combien
Reptiles et Amphibiens	Tortue aquatique (Cistude d'Europe)			
	Tortue terrestre (Hermann)			
	Tortue marine (Caouanne)	X		Zone de ponte potentielle
	Rainette méridionale,			
	Crapaud calamite			
	Couleuvre de Montpellier/ à échelons			
	Lézard des murailles	X		Présente sur le secteur du projet
	Autre : Hémidactyle Verruqueux	X		Potentiellement présente
Chauve- souris et Mammifères Terrestres	Grand / Petit rhinolophe			
	Murin à oreilles échancrées			
	Minioptère de Schreibers			
	Petit murin			
	Murin de Capaccini			
	Campagnol amphibie			
	Autre : Molosse de Cestoni	X	Protection Enjeu régional Moyen	
Mammifères marins	Dauphins Bleu et blanc	X		Présent dans la baie
	Cachalot	X		Présent au large de la zone aménagée

GROUPE D'ESPECE	NOM DE L'ESPECE	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut espèce, nombre, type d'utilisation de la zone par l'espèce...)	Préciser si proche du projet et à combien
Insectes (ex : papillon, libellules,	Odonates (Cordulie à corps fin)			
	Damier de la Succise			
	Grand capricorne			
	Cicindèle			
	Taupin Violacé			
	Autre			
Oiseaux	Aigrette Garzette			
	Grande Aigrette			
	Bouscarle de Cetti/ Cisticole des joncs			
	Blongios nain			
	Héron cendré/pourpre			
	Martin pêcheur d'Europe			
	Loriot d'Europe/Rollier/ Guêpier			
	Autre Cormoran Desmarest	X	Fort enjeu régional Natura 2000	Présence potentielle
Poissons	Fauvette mélanocéphale	X	Enjeu Régional Faible	Présence sur le site
	Bergeronnette des ruisseaux	X	Enjeu Régional moyen	
	Moineau domestique	X	Enjeu Régional moyen	
	Alose feint du Rhône	☐		
	Barbeau méridional	☐		
	Lamproie marine /fluvatile	☐		
	Dorade royale, loup, sole, rouget	☐		
	Anguille /civelle	☐		
	Autre	☐		

GROUPE D'ESPEC E	NOM DE L'ESPECE	Cocher si pré sente ou poten tielle	Autres informations (statut espèce, nombre, type d'utilisation de la zone par l'espèce...)	Préciser si proche du projet et à combien
Plantes	Canne de Fréjus (Canne de Pline)	☐		
	Tamaris Africain	☐		
	Plantes dunaires (euphorbe, panicaut)	X	Euphorbe de terracine et Lys Maritime Protection Nationale	Cf cartographie page suivante
	Autre : Achillée maritime, Crucianelle maritime, Faux limonium monopétale Lis maritime Orlayat nain, Réséda blanche, Romulée de Rolli, Silene de Nice	X		Ces espèces ont été observées ou sont susceptibles d'être contactées sur les sites représentés sur la cartographie suivante.

Flore observée et données connues

Etude naturaliste et environnementale des
biocénoses marines et terrestres - Plage
de la Caple
Réalisation de suivis écologiques

Données de la flore connue

-  Achillée marine (*Achillea maritima*)
-  Crucanielle maritime (*Crucanella maritima*)
-  Euphorbe de terremer (*Euphorbia terracina*)
-  Grand scabre (*Limnolobos maritimum*)
-  Lis maritime (*Pancratium maritimum*)
-  Orlayat nain (*Pseudofurcata pumila*)
-  Réséda blanche (*Reseda alba* subsp. *hookeri*)
-  Romulea de Rode (*Romulea rotii*)
-  Silène de Nice (*Silene nicaeensis*)

Zone d'intervention



Carte 3 : localisation des espèces flore observées ou potentielles et zone d'intervention, prospection octobre 2026

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

5 Conclusion

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a que de faibles incidences qui seront accompagnées de mesures d'évitement :

Cette opération va respecter les principes pour limiter l'impact de ce rechargement sur l'herbier de posidonie :

- Limitation du volume aux besoins strictes du site,
- Technique du millefeuille qui permet de conserver les posidonies mortes sur le site et qui réduit le volume de sable à apporter sur le site (200 m³ comparé aux 900 m³ qui étaient déployés annuellement entre 2017 et 2019),
- Origine et granulométrie du sable respectant la configuration de cette portion de plage,
- Mise en place de mesures pour limiter la turbidité.

Il est possible de conclure que les incidences directes du projet sur l'herbier présent à proximité de la plage seront limitées.

Un suivi bi annuel est en cours sur l'année 2026 afin de vérifier ces évolutions.

Pour les espèces végétales des mesures éviteront l'impact de ces travaux en identifiant leurs éventuelles stations et en les mettant en défens.

Enfin pour la Tortue caouanne dont la reproduction sur le site reste potentielle, les moyens qui seront mis à disposition dès début pour détecter les pontes ainsi que le protocole en cas de détection d'une ponte permettront également d'éviter tout impact sur cette espèce.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :	Nom du maître d'ouvrage :
Toulon	Présidente Jeanne Rossi P/O DGA ADUT
Le (date) : 23.04.2026	et Signature
Où trouver l'information sur Natura 2000 ?	

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat(s) naturel(s) tableau milieux naturels surface de(s) l'habitat(s) concerné(s) éventuel(s) :

Le projet aura très peu d'incidences directes sur les habitats naturels identifiés. Les travaux sont strictement localisés du fait de la zone d'intervention limitée à l'extrémité nord de la plage.

Ces travaux limiteront leurs impacts sur les milieux marins car il n'est pas prévu d'interventions dans la partie marine du site. De plus, un filet anti-turbidité sera mis en place et un référent turbidité contrôlera son efficacité afin d'arrêter les travaux le cas échéant. Les conditions d'utilisation du filet seront respectées afin de ne pas réaliser les travaux dans des cas de figures défavorables (houle, vent...).

Destruction ou perturbation d'espèce(s) tableau espèces faune/flore) nom(s) de l'espèce(s) et nombre d'individus potentiels :

Les feuilles mortes de posidonies seront remobilisées in situ en mélange avec du sable marin. Elles ne sont pas détériorées mais remises dans leur milieu naturel pour continuer leur cycle de dégradation ordinaire.

Les espèces avifaunes et reptiles (hors directives) étant mobiles pourront potentiellement être dérangées lors de la tenue des travaux : bruit et circulation d'engins sur 5 jours (estimation). Leurs zones refuges n'étant pas impactées par les travaux, l'impact de ceux-ci sera limité à un dérangement ponctuel.

Les herbiers de posidonies localisés au large du site d'intervention (à 240 à 300 m environ) peuvent à moyen et long terme être touchés par ces interventions : phénomène de recouvrement foliaire et perte de vitalité. Cependant ce phénomène sera limité du fait du suivi de la turbidité pendant la durée du chantier.

De plus, cette conséquence sera également limitée du fait que le rechargement sera ponctuel, au contraire des opérations qui avaient été menées entre 2017 et 2019 avec du sable de carrière.

Un suivi scientifique des biocénoses marines et terrestres est également organisé bi annuellement, afin de suivre ces paramètres.

Pour les espèces végétales listées, le passage d'un botaniste devra être réalisé afin que les espèces puissent être mises en défens, afin de ne pas être perturbées ou détruites par le passage des engins.

Perturbations des espèces dans leur(s) fonction(s) vitale(s) (reproduction, repos, alimentation)

Concernant la Tortue caouanne qui peut potentiellement se reproduire sur ce secteur, des mesures seront mises en place pour qu'aucune perturbation n'intervienne pour cette espèce. Ainsi il est prévu le passage quotidien matinal (pré-chantier) sur le secteur d'emprise du chantier, et ce dès début juin et pendant toute la durée des travaux, d'un observateur formé afin de détecter des traces de ponte. Si le cas se produisait, la procédure serait la suivante :

- L'observateur prévient le référent de la Métropole TPM qui suit les travaux,
- Le référent de la Métropole TPM prévient le RTMMF, suspend les travaux et prend toutes les mesures préventives et renseignements en attendant le retour du référent RTMMF,
- Le référent de la Métropole TPM prévient les services de l'État,
- Le référent RTMMF prend connaissance des éléments et donne les consignes selon le guide d'intervention coordonnée en cas de ponte de tortue marine en méditerranée française et les instructions des services de l'État.

- Dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

Voir la liste des DDT(M) et contacts

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Auprès de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Sur le portail de l'Etat dans le Var : www.var.gouv.fr

lien sur la rubrique N2000

<http://www.var.gouv.fr/natura-2000-r1939.html>

cheminement :

Accueil > Politiques publiques > Biodiversité et Nature > Aires protégées > N2000

Où renvoyer mon formulaire Natura 2000 ?

Si mon projet est dans le département du VAR, formulaire et pièces à joindre (en format pdf, img et texte) sont à envoyer par mail sur la boîte dédiée :
ddtm-biodiv@var.gouv.fr

Si mon projet se situe dans un autre département, consulter la liste des DDT(M) pour connaître les modalités d'envoi spécifiques.